

St.-Amt

1814

B. 2.

Vol.

DEPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT DE CRÉVELT.

CANTON de *Neersen* — MAIRIE de *Klein Kempen*

REGISTRE
DES ACTES DE MARIAGES. 1814

Quinze Registres 1814

Gamminda Sivath,
Puda 5th 15th No Juvantunim.

San Sanyamunipra.

Geelie



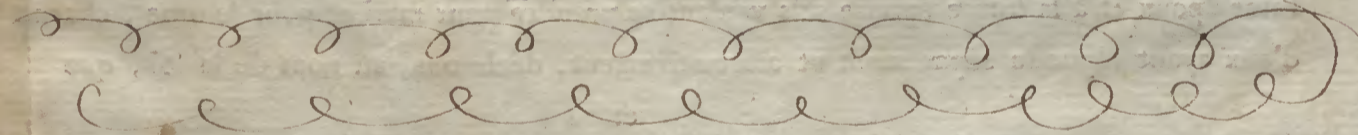
Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Blaintempen pendant l'an 1814, et contenant quatre feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cuvilly le 30 Décembre 1813. [Signature] Premier feuillet.

N.º **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent quatorze le seize du mois de février par-devant nous Schmitz Maire de Blaintempen officier de l'état civil, sont comparus le sieur Paulus Barthès âgé de vingt trois ans, né à Blaintempen département d. la roer profession d. pasteur demeurant à Blaintempen département d. la roer fils d. Pierre Barthès et d. Gonderius Speyer demeurant à Blaintempen département d. la roer

Et demoiselle Barbara Dehan âgée de vingt trois ans, née à Cuspiguy département d. la Moselle profession d. filouse demeurant à Blaintempen département d. la roer fille d. Jean Dehan et d. Marie Dehan demeurant à Cuspiguy département d. la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Blaintempen savoir; la première le six Du Mois De février et la seconde le trois Du Mois D' Mars que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes



ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Paul Barthès et Barbara Dehan sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Sauvent Schmitz âgé de vingt ans, profession d. scabanger demeurant à Blaintempen qui nous a dit être ami de l'époux et Mathieu Feiler âgé de 50 ans, profession d. pasteur demeurant à Blaintempen qui nous a dit être ami de l'époux et Wimand Esser âgé de 24 ans, profession d. pasteur demeurant à Blaintempen qui nous a dit être ami de l'époux et Johan [?] âgé de 25 ans, profession d. pasteur demeurant à Blaintempen qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

[Signatures]
Paul Barthès Barbara Dehan Sauvent Schmitz Mathieu Feiler Wimand Esser Johan [?]

N.º

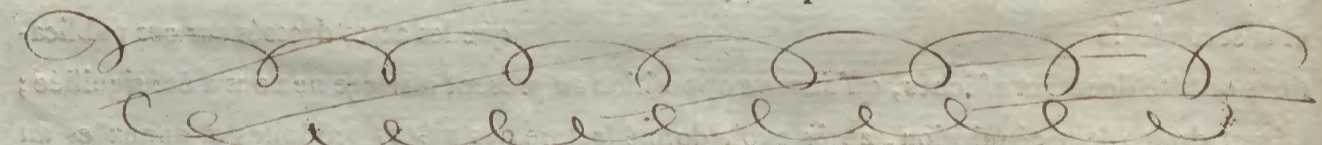
ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt le quatre du mois de Mars par-devant nous
Schmitz Maire d'Elberfeld officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Vytte

âgé de trente neuf
ans, né à Elberfeld département de la roer profession d. passementier
demeurant à Elberfeld département de la roer fils d. Johann Vytte
et d'Anne Lorenz
demeurant à Elberfeld département de la roer

Et demoiselle Anna Maria Camper
âgée de vingt un ans, née à Elberfeld département de la roer
profession d. sœurs demeurant à Elberfeld département de la roer
fille d. Johann Camper et d. Marie Börsen
demeurant à id département d

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d'Elberfeld savoir, la première le six du Mois de Mars
et la seconde le quatre de Mois de Mars que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes

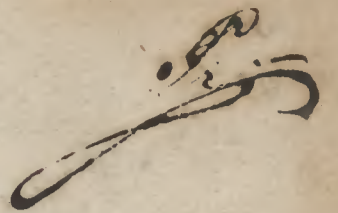


ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Pierre Vytte et Anne Maria Camper
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Guillaume Camper âgé
de 28 ans, profession d. passementier demeurant à id qui nous a
dit être ami de l'époux
et Jean Pierre St. âgé de 30 ans, profession d. passementier
demeurant à Elberfeld qui nous a dit être ami de l'époux
et Arnold Bengel âgé de 50 ans, profession d. passementier
demeurant à id qui nous a dit être ami de l'époux
et Pierre Sieber flâneur âgé de 50 ans, profession d. flâneur
demeurant à id qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

N. Camper Joh. po. Pierre
Arnold Bengel Sieber flâneur
Schmitz



N.º

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *treize* du mois d' *juin* par-devant nous
Schmitz Maire d. *Bliesheim* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Mollis*

âgé de *treize*
ans, né à *Bliesheim* département d. *la roer* profession d. *papiermoulinier*
demeurant à *Mers* département d. *la roer* fils d. *Michael Mollis*
et d. *Guillaume Langst*
demeurant à *Mers* département d. *la roer*

Et demoiselle *Guendruide Laut*
âgée de *vingt deux* ans, née à *Bliesheim* département d. *la roer*
profession d. *papiermoulinier* demeurant à *Bliesheim* département d. *la roer*
fille d. *Jean Laut* et d. *Eva Laut*
demeurant à *Bliesheim* département d.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d. *Bliesheim* savoir, la première le *treize* et la seconde le *quatre*
que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d. *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathieu Mollis et *Guendruide Laut*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Mollis* âgé
de *24* ans, profession d. *papiermoulinier* demeurant à *Bliesheim* qui nous a
dit être *ami* de l'époux
et *Michael Mollis* âgé de *25* ans, profession d. *papiermoulinier*
demeurant à *Bliesheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Wolfgang Mollis* âgé de *26* ans, profession d. *papiermoulinier*
demeurant à *Bliesheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Antoine Laut* âgé de *28* ans, profession d. *papiermoulinier*
demeurant à *Bliesheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Peter Moller Michael Mollis
Wolfgang Mollis Antoine Laut
Schmitz

N.º

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *trois* du mois de *septembre* par-devant nous *Schmitz* Maire de *Wiltz* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Engel*

âge de *vingt* ans, né à *Merzig* département de *la Sarre* profession de *papiermoulin* demeurant à *Merzig* département de *la Sarre* fils de *Jean Engel* et de *Barbe Breuer* demeurant à *Merzig* département de *la Sarre*

Et demoiselle *Anna Gerdauld Dolich* âgée de *vingt* ans, née à *Wiltz* département de *la Sarre* profession de *papiermoulin* demeurant à *Wiltz* département de *la Sarre* fille de *Jacques Dolich* et de *Agnes Dolich* demeurant à *Wiltz* département de *la Sarre*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Wiltz* savoir; la première le *trois* et la seconde le *vingt* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Engel* et *Anna Gerdauld Dolich* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Engel Breuer* âgé de *51* ans, profession de *papiermoulin* demeurant à *Merzig* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Engelbreth Engell* âgé de *27* ans, profession de *papiermoulin* demeurant à *Merzig* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jacques Dolich* âgé de *48* ans, profession de *journalier* demeurant à *Wiltz* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Leopold Schmitz* âgé de *vingt* ans, profession de *papier boulangier* demeurant à *Wiltz* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Louis Schmitz
Engelbreth Engellen
Jacques Dolich
Engel Breuer
Schmitz

ACTE DE MARIAGE.

[Handwritten flourish]

L'AN mil huit cent *quatorze* le *trois* du mois d' *octobre* par-devant nous
Michael Schmitz Maire d. *Willembourg* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *franz Dreif*

âgé de *quarant*
ans, né à *Schiffb.* département d. *la roer* profession d. *journaliere*
demeurant à *Willembourg* département d. *la roer* fils d. *pieter janssens*
et d' *anna Catharina Baps*
demeurant à *Willembourg* département d. *la roer*

Et demoiselle *pieter Nella Janssens*
âgée de *vingt sept* ans, née à *Willembourg* département d. *la roer*
profession d. demeurant à *Werspe* département d. *la roer*
fille d. *pieter Janssens* et d. *gerdrie*
Willembourg demeurant à *Willembourg* département d. *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d. *Willembourg* savoir, la première le *trois* *octobre*
et la seconde le *vingt huit* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d. extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
franz Dreif et *pieter Nella Janssens*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Johann Janssens* âgé
de *29* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Werspe* qui nous a
dit être *ami* de l'époux
et *Jacques Bristers* âgé de *29* ans, profession d. *papementier*
demeurant à *Werspe* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jacques Janssens* âgé de *45* ans, profession d. *papementier*
demeurant à *Willembourg* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Laurant Schmitz* âgé de *22* ans, profession d. *bourgeois*
demeurant à *Willembourg* qui nous a dit être *vois* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Janssens
Jacques Bristers
Laurant Schmitz
Schmitz

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Cinq* du mois de *Novembre* par-devant nous *Michael Schmitz* Maire d. *Willing* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Henry*

âgé de *quarant* ans, né à *Willing* département d. *la rance* profession d. *Cultivateur* demeurant à *Willing* département d. *la rance* fils d. *Jean Henry* et d. *Margthede Duffel* demeurant à *Willing* département d. *la rance*

Et demoiselle *Mariae van Jansen* âgée de *trent* ans, née à *Willing* département d. *la rance* profession d. demeurant à *Willing* département d. *la rance* fille d. *Jean Jansen* et d. *Margthede van Jansen* demeurant à *Willing* département d. *la rance*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Willing* savoir; la première le *vingt deux* et la seconde le *vingt quatre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Mathieu Henry et *Mariae van Jansen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Jansen* âgé de *38* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Willing* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jean Berthier* âgé de *Cinquant* ans, profession d. *passantier* demeurant à *Willing* qui nous a dit être *beau frere* de l'époux et *Mathieu Zartjes* âgé de *37* ans, profession d. *passantier* demeurant à *Willing* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Pierre Jansen* âgé de *vingt* ans, profession d. *passantier* demeurant à *Willing* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Mathias Zartjes
Guillaume Jansen
Joséphine van Jansen
Joséphine van Jansen
Schmitz

quatrième et dernière feuille.
[Signature]

N.º

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* le *Douze* du mois de *Novembre* par-devant nous
Michael Schmitz Maire d. *St. Louis* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Mathias Geizer*

agé de *vingt neuf*
ans, né à *Saint Louis* département d. *la Louisiane* profession d. *passementier*
demeurant à *St. Louis* département d. *la Louisiane* fils de *Jean Schmitz*
et d. *Anna Maria Schmitz*
demeurant à *St. Louis* département d. *la Louisiane*

Et demoiselle *Maria Catharina Caspers*
agée de *vingt deux* ans, née à *St. Louis* département d. *la Louisiane*
profession d. *ouvrière* demeurant à *St. Louis* département d. *la Louisiane*
fille de *Jean Caspers* et de *Margaretha*
Schmitz demeurant à *St. Louis* département d. *la Louisiane*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d. *St. Louis* savoir; la première le *Douze*
et la seconde le *Douze* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d. *extraits de naissance des parties contractantes*



ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathias Geizer et *Maria Catharina Caspers*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Lodovig Schmitz* âgé
de *52* ans, profession d. *passementier* demeurant à *St. Louis* qui nous a
dit être *ami* de l'épou
et *Jean Caspers* âgé de *vingt* ans, profession d. *passementier*
demeurant à *St. Louis* qui nous a dit être *frère* de l'épou
et *Jean Schmitz* âgé de *vingt* ans, profession d. *ouvrier*
demeurant à *St. Louis* qui nous a dit être *ami* de l'épou
et *Jean Schmitz* âgé de *quatre* ans, profession d. *ouvrier*
demeurant à *St. Louis* qui nous a dit être *ami* de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Schmitz
Lodovig Schmitz
Jean Caspers
Jean Schmitz
Jean Schmitz

N.º

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt trois le vingt trois du mois de Novembre par-devant nous Michael Schmitz Maire d'Elberfeld officier de l'état civil, sont comparus le sieur Conrad Lindels

âgé de trent quatre ans, né à Elberfeld département de la rone profession d'cultivateur demeurant à Elberfeld département de la rone fils de Pierre Lindels et de Margaretha

Et demoiselle Anna Margaretha Zoster âgée de vingt huit ans, née à Sordt département de la rone profession d' demeurant à Sordt département de la rone fille de D'Amad Paul et de Jean Zoster demeurant à Elberfeld département de la rone

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Elberfeld savoir, la première le vingt huit et la seconde le vingt trois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Conrad Lindels et A. Margaretha Zoster sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Gotthard Lindels âgé de 45 ans, profession d'cultivateur demeurant à Elberfeld qui nous a dit être Pierre de l'époux et Pierre Laurent âgé de 34 ans, profession d'cultivateur demeurant à Sordt qui nous a dit être Pierre de l'époux et Jean Lindels âgé de 40 ans, profession d'cultivateur demeurant à Elberfeld qui nous a dit être Pierre de l'époux et de Jean Pierre Lindels âgé de 40 ans, profession d'cultivateur demeurant à Elberfeld qui nous a dit être Pierre de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture, Gotthard Lindels Pierre Laurent Jean Pierre Lindels

Schmitz



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariage de la mairie d
pour l'an dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
1	paulus barthe. und barbara Deham	16 febr			
2	peter sithm und Anna Marie Rump	4 März			
3	Matthias Wölbe und gertraud laist	20 July			
4	p. antoniüs engelken und gertraud Wölbe	3 Septemb			
5	Johann Dreissen und peterella Sungs	3 octob			
6	Matth. Kuntgen und Magdalena Dauffenfeld	5 Nov-			
7	Matth. Heizer und Marie Catharina Rasper	14 Dec			
8	Conrad Beudels und erme Marcepha hostes	23 Novem			